

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX

Le mardi 17 mai, à 19h00

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

Étaient présents : COURSOLLE Véronique, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, GUÉNARD Nathalie, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, POTIN Bertrand, RICHARD Catherine.

Absent excusé : GUITTARD Erik.

Absent : FALAIZE Kévin.

Convocation du 10 mai 2022

Affichage du 10 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Nathalie GUÉNARD est désignée, à l'**unanimité**, secrétaire de séance par le conseil municipal, secondée par Véronique COURSOLLE.

-c- **Lecture et adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022 est adopté à l'**unanimité**.

-d- **Signature du registre**

-1- **OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Le maire informe le conseil municipal :

Suite à la démission de Madame Mélanie LÉTIENNE, le conseil municipal doit élire un nouveau membre pour la commission de contrôle des listes électorales.

La commission de contrôle des listes électorales s'assure de la régularité de la liste électorale. Ses membres ont accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune.

Les missions de la commission sont par ordre de priorité :

- Examiner les décisions d'inscriptions et de radiations prises par le Maire depuis la dernière réunion de la commission. Elle peut de ce fait procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indument inscrit.
- Examiner les recours administratifs préalables obligatoires émis par les électeurs à l'encontre des décisions d'inscriptions et radiations prises par le Maire.

La commission de contrôle des listes électorales doit être composée de 3 membres :

- **un conseiller municipal**, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à défaut le plus jeune des conseillers municipaux (*ne peuvent siéger au sein de la commission : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, les conseillers titulaires d'une délégation*),
- **un délégué de l'administration** (*ne peuvent être désignés comme délégué : les conseillers municipaux et agents de la commune, les agents de l'établissement public de coopération intercommunale, les agents des communes membres de l'EPCI*),
- **un délégué du Tribunal de Grande Instance** (*ne peuvent être désignés comme délégué : les conseillers municipaux et agents de la commune, les agents de l'établissement public de coopération intercommunale, les agents des communes membres de l'EPCI*).

Le maire propose les commissaires suivants :

Conseiller municipal :

Titulaire : Maryvonne MARTEL

Suppléant : Bertrand POTIN

Délégué de l'administration :

Titulaire : Luc DUSSAUSOY

Suppléant : Serge GENEL

Délégué du Tribunal de Grande Instance :

Titulaire : Anne-Marie DEWOLFE

Suppléant : Néant

Le conseil municipal : informé et ayant délibéré

- accepte à l'**unanimité**, après vote de l'ensemble des présents, cette proposition et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Madame le maire à Madame la sous-préfète de Château-Thierry.

-2- OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DU SIVU « Le Point du Jour »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) « Le Point du Jour » de BEUVARDES (5 élus)

Les conseillers syndicaux sont appelés à participer aux évolutions et à la gestion des écoles, dans le cadre du SIVU.

Suite à la démission de Madame Mélanie LÉTIENNE, il convient de nommer un nouveau membre.

Le maire propose les élus suivants :

- Madame Catherine RICHARD

- Monsieur Sylvain DUBOIS

- Monsieur Kévin FALAIZE

- Madame Nathalie GUÉNARD

- Madame Véronique COURSOLE

Le conseil municipal : informé et ayant délibéré

- accepte à l'**unanimité**, après vote de l'ensemble des présents, cette proposition et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Madame le maire à Madame la sous-préfète de Château-Thierry, ainsi qu'au président du syndicat scolaire « Le Point du Jour » de Beuvardes.

-3- INFORMATIONS DIVERSES

Voirie :

Madame le maire a exposé la demande d'un administré, à savoir la prise en charge par la commune de la mise en place d'un bateau au niveau de son entrée de propriété. Cette demande a été refusée par l'ensemble des membres du conseil municipal. Ces travaux sont accordés, mais restent à la charge de l'administré.

Chemins :

Plusieurs points ont été évoqués, notamment la présence d'ornières, chemin de la Grenouillère et au-dessus du Pré Canon.

Recontacter l'entreprise Mascitti : faire faire un devis de l'ensemble des fossés à curer. Une étude de priorité sera faite ensuite selon les moyens financiers de la commune.

Boulangerie :

Différentes idées ont été émises avec les membres du conseil municipal sur le devenir de notre commerce.

Matériel communal :

A été évoqué l'impact budgétaire des différentes réparations effectuées sur le matériel d'entretien de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre les membres présents.

À Beuvardes, le 18 mai 2022

Le maire

Catherine RICHARD

